[](https://www.kla.tv/11974)

Pas de redevances Billag pour l’éducation sexuelle répugnante de SRF !

**Le 4 mars 2018 les citoyens et citoyennes suisses vont voter au sujet de l’initiative populaire « Oui à la suppression des redevances radio et télévision ». Comme cela a déjà été évoqué dans plusieurs émissions Kla.TV déjà diffusées, il s’agit de pas moins de 1,3 milliard de francs, provenant des ménages suisses, que Billag encaisse chaque année. Le taux pharamineux de 91% de ce montant va dans la caisse de la société suisse de radiodiffusion SRG.**

Le 4 mars 2018 les citoyens et citoyennes suisses vont voter au sujet de l’initiative populaire « Oui à la suppression des redevances radio et télévision ». Comme cela a déjà été évoqué dans plusieurs émissions Kla.TV déjà diffusées, il s’agit de pas moins de 1,3 milliard de francs, provenant des ménages suisses, que Billag encaisse chaque année. Le taux pharamineux de 91% de ce montant va dans la caisse de la société suisse de radiodiffusion SRG.  
Que fait la SRG avec tout cet argent ? Fait incroyable : depuis peu elle l’utilise pour faire de l’éducation sexuelle pour les adolescents et les enfants ! Dans deux séries vidéo en ligne de la télévision suisse financées par les redevances obligatoires, des prétendues « vidéos d’éducation » pour adolescents ont été diffusées. Dans un langage tout à fait ordinaire le jeune public cible reçoit des instructions détaillées pour toutes sortes de pratiques sexuelles possibles et impossibles. Les enfants et les adolescents sont ainsi confrontés d’une manière profondément choquante et répugnante à des sujets qui feraient rougir toute personne correcte. Afin de protéger les adolescents, Kla.TV ne veut pas évoquer plus de détails.  
  
Le citoyen suisse doit être conscient que cette prétendue « éducation » est financée avec précisément l’argent qu’il doit payer annuellement à Billag. Que celui qui ne veut pas que son argent soit utilisé pour cette sorte d’« éducation sexuelle » mette un « Oui » dans l’urne le 4 mars en faveur de l’initiative No-Billag.  
Ecoutez aussi la prise de position claire du conseiller national suisse Sebastian Frehner. Il estime qu’une telle éducation abusive ne fait pas partie des devoirs de la télévision suisse :  
  
« 451 francs et dix centimes. C’est ce que paye un foyer suisse chaque année à Billag, qui récolte les taxes au nom de la société suisse de radiodiffusion (SRG). Environ 1 200 millions de francs de redevance sont ainsi rassemblés chaque année.  
Avec cet argent la SRG fait fonctionner, avec environ 6 000 employés, ses programmes de radio et de télévision dans l’ensemble de la Suisse (…) dans la langue nationale correspondante. (…) Ce soi-disant « Service public\* » n’est en général pas remis en question et n’est pas selon moi le sujet du débat.  
Pourtant la télévision publique interprète le terme de « Service public » un peu trop largement (…) : Car ce qui ne se justifie certainement pas sous la couverture du « Service public », c’est des programmes comme l’émission « Youngbulanz – Dr. Bock (Docteur Envie) ». Vous n’en avez jamais entendu parler, vous n’avez jamais vu une de ces séries (…) ? Soyez rassurés, vous n’avez rien raté ! En tant que politicien, je suis de temps à autres interrogé par les médias pour donner mon opinion et j’ai malheureusement dû à l’occasion regarder une série de ce programme. Des présentateurs qui s’efforcent visiblement de paraître décontractés donnent des instructions détaillées pour toutes sortes de pratiques sexuelles possibles et impossibles. (…) Quand je pense que notre jeunesse doit être éduquée ainsi à travers notre télévision publique, cela me donne en général un mauvais sentiment. Car une prétendue éducation des jeunes ainsi mise en scène n’est sûrement pas le devoir de SRF\*. Au final la SRG se tire ainsi elle-même une balle dans le pied avec de tels programmes et le gaspillage des redevances : l’initiative No-Billag, qui demande la suppression des redevances Billag, prend de plus en plus d’ampleur. Si à l’avenir vous ne souhaitez plus financer de telles émissions, vous avez la possibilité le 4 mars 2018 d’exprimer votre mécontentement en allant aux urnes. (…) »  
  
Les plaintes à l’adresse du bureau médiateur de la télévision suisse peuvent être déposées sous ce lien : https://www.patriotpetition.org/2018/01/25/fruehsexualisierung-und-genderideologie-im-schweizer-fernsehen-unterbinden/

**de juh.**

**Sources:**

- Zeitschrift „Schutzinitiative aktuell“, Ausgabe Nr. 22/ Dezember 2017  
- <https://www.patriotpetition.org/2018/01/25/fruehsexualisierung-und-genderideologie-im-schweizer-fernsehen-unterbinden/>

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

#nobillag-fr - NoBillag - [www.kla.tv/nobillag-fr](https://www.kla.tv/nobillag-fr)  
  
#SexualisationPrecoce - précoce - [www.kla.tv/SexualisationPrecoce](https://www.kla.tv/SexualisationPrecoce)

[](https://www.kla.tv/fr)**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**

* ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
* peu entendu, du peuple pour le peuple...
* des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](https://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

**Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter:** [**www.kla.tv/abo-fr**](https://www.kla.tv/abo-fr)

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd’hui en réseau en dehors d’internet!  
Cliquez ici:** [**www.kla.tv/vernetzung&lang=fr**](https://www.kla.tv/vernetzung&lang=fr)

*Licence: C:\Users\W\Downloads\ccby_transparent.png Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d’utiliser notre matériel avec l’attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte.  
Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n’est autorisé qu’avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.